

**Annexe 2 - Convention
entre parents et accueillante en milieu familial**

Fiche horaire

Enfant 1 Nom et prénom :

Enfant 2 Nom et prénom :

À chaque changement, une nouvelle fiche horaire doit être complétée.

Sauf décision différente, une copie sera remise à la coordinatrice.

Horaire valable dès le :

(Inscrire l'horaire de début et de fin)

🕒 🕒 🕒	Enfant 1 :	Enfant 2 :
Lundi matin		
Repas		
Lundi après-midi		
Mardi matin		
Repas		
Mardi après-midi		
Mercredi matin		
Repas		
Mercredi après-midi		
Jeudi matin		
Repas		
Jeudi après-midi		
Vendredi matin		
Repas		
Vendredi après-midi		
Samedi		
<u>Horaires irréguliers</u> Fréquentation moyenne Hebdomadaire (art 17 et 18 du règlement)		

Lieu et date :

L'accueillante en milieu familial :

Les parents :